

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MARS 2010

**Présents :** Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, BRENAC, CHARRON, DURAND-SMET, GERMAINE, PETIT,

Messieurs BEN KEMOUN, CHASSANY, ENJALRAN, FLAMANT, HEILBRONNER, LACHAUX, NIVARD, PAUWELS, PROVOST

**Absent ayant donné pouvoir :** Mme ROTELLI à Mme GERMAINE. Mr MARGUERITTE à Mr ENJALRAN

**Secrétaire de séance :** M. PAUWELS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite adresser des remerciements à tous ceux, Elus, Bénévoles, Membres du personnel qui ont contribué au succès ou au bon déroulement de trois évènements : d'abord, les deux journées électorales (où de nouveaux habitants se sont investis), le concours « photo » et la séance de distribution des sacs recyclables avec présentation des bacs à compost, aux ateliers municipaux. Il ajoute que le programme écologique proposé a suscité un très vif intérêt, ce dont il se réjouit.

1. Le conseil proprement dit est essentiellement consacré à l'examen des comptes passés et futurs de la gestion municipale. En ce qui concerne le passé, les comptes administratifs 2009, confirmés par les états de l'autorité de tutelle, sont approuvés à l'unanimité (en l'absence du Maire). Quitus lui est donc donné pour sa gestion.

Les masses significatives sont les suivantes en 2009 :

Pour le compte commune : fonctionnement 2 388 937 euros en recettes qui dégagent un excédent de 650 932 euros reporté aux investissements 2009 pour 364 210 euros et au budget 2010 pour le solde soit 286 722. Pour le compte investissement, 1 349 154 composé des recettes de 984 944 euros et de transfert ci-dessus de 364 210 euros.

Pour le compte eau/assainissement : fonctionnement 70 330 euros et investissement 102 077 euros. Dans ces montants figurent des excédents positifs de 27 148 euros en fonctionnement et 32 887 euros en investissements reportés au budget 2010.

Pour le futur, le budget 2010 est basé sur les données suivantes : maintien des taux actuels pour les taxes locales, maintien du taux d'endettement au niveau de 450 euros/habitant, ce qui autorise un emprunt éventuel de 300 000 euros dont un relais de TVA à 2 ans (la TVA due par l'Etat est remboursée avec retard) et contribution à l'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 5,4% à 6% (ce poste reste déficitaire).

Dans ce contexte, les investissements programmés pour 2010 sont les suivants :

Investissements déjà lancés : Restructuration de la Mairie, Vidéoprotection, Eclairage public du Vallon (2<sup>ème</sup> phase), Rue du Fort (enfouissement et voirie), Rue Haute (travaux et subventions en 2011), Matériels pour les ateliers, Arbres, Illuminations de Noël, Bâtiments, Mobilier mairie, Géotechnique pour la Fontaine Magnant, Bacs tri végétaux, Logement de la Ferme Brillon (solde).

Investissements à réaliser : Conformité de sécurité de la Ferme Brillon, Vestiaires Foot (rénovation/extension), Mur de la rue de la Fontaine Magnant, Salle du conseil (dallage), Classe mobile et informatique, Mobilier mairie, Portail sécurisé ruche, Plans de Chavenay, Matériel informatique mairie, Chaudière pour l'église, Achat de parcelles, Parcours de motricité, Défibrillateurs.

Investissement autofinancé : Panneaux photovoltaïques aux ateliers municipaux.

Les divers composants du budget 2010 sont approuvés à l'unanimité sauf le volet investissements qui fait l'objet d'une abstention.

Dans le budget fonctionnement, les charges de personnel représentent 40% du total.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2010 (suite)

2. Le Conseil unanime approuve les démarches visant à l'obtention de diverses subventions relatives à :

- Les travaux aux vestiaires du stade Vénien
- La navette Chavenay-Gare de St Nom
- La sécurité routière aux abords des écoles
- La rénovation des voiries
- L'installation de panneaux photovoltaïques aux ateliers municipaux
- L'acquisition de composteurs domestiques
- La classe mobile informatique (mais avec une voix contre).

3. Le Conseil unanime approuve la mise en œuvre de l'action sociale à destination du personnel communal (l'équivalent des comités d'entreprises dans le privé) pour un coût équivalent à 0,70% de la masse salariale.

4. Le Conseil unanime approuve la prolongation du marché de restauration scolaire jusqu'au 31.08.2010.

5. Le Conseil unanime approuve les conventions avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau rue du Fort.

6. A la suite d'un vice de procédure relevé par le Sous-préfet, il est nécessaire de procéder à nouveau à l'élection de Madame PETIT au poste de 5<sup>ème</sup> adjointe après la confirmation officielle de retrait de Monsieur PROVOST. Sans autre candidat, cette candidature est entérinée par 17 voix pour et 1 abstention. Madame PETIT est élue et bienvenue.

7. La cession du « Puits Carrier » à titre gracieux à la commune entraînera des frais de notaire et de géomètre à charge du bénéficiaire (environ 1000 euros). Approbation avec 1 voix contre.

8. Approbation unanime pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour la gestion de la restauration collective du CCAS et de la commune (école et livraison de repas à domicile).

9. Une modification d'ordre administratif des statuts du SIVU des trois rivières, aux fins de cohérence avec le SCOT, est approuvée à l'unanimité.

10. Les tarifs de location de la Ferme Brillon sont ajustés à la baisse (200 euros le week-end pour les Chavenaysiens, 450 euros pour les manifestations ouvertes au public, deux week-end par an seront réservés aux artistes). Vote unanime.

11. Le Maire informe le Conseil des décisions prises en accord avec les commissions ad-hoc.

- Pour le mur de la Fontaine Magnant avec Qualiconsult (bureau de contrôle): 1960 euros
- Pour la sous-traitance du désamiantage à la Mairie Société Rossignol
- Pour la collecte sélective avec Sépur (avenant n°2) : 31 100 euros
- Pour l'impasse du Fort société S3R : 158 154 euros
- Pour la Fontaine Magnant société FONDASOL (étude géotechnique) : 4 718 euros
- Annulation de la consultation pour l'entretien des installations électriques des bâtiments

12. Une démarche émanant de jeunes filles de Chavenay désireuses d'aider l'association « un enfant par la main » est reçue avec bienveillance. Leurs actions dans le cadre des manifestations patronnées par la commune (brocante, 14 juillet, fête du village et autres) sera soutenue par la mairie.

**Prochain conseil municipal le 12 avril 2010**